



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 30 mars 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 22 mars 2023

Date de la convocation des conseillers: 22 mars 2023

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Bernd ZIMMER, M. Antonio DA COSTA
ARAUJO, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire
Absent(s) Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Point de l'ordre du jour :

12	Abrogation de l'indemnité des personnes externes assurant le service à l'occasion des réceptions, vins d'honneur et autres festivités communales
----	---

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 11 septembre 1995 portant fixation des indemnités assurant le service à l'occasion des réceptions, vins d'honneur et autres festivités organisées par l'administration communale, approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 25 septembre 1995, réf 74/95/CAC ;

Revu sa délibération du 14 juillet 2009 portant adaptation des indemnités susmentionnées ;

Considérant que la commune de Bous fait appel à des prestataires externes pour assurer le service à l'occasion des réceptions, vins d'honneur et autres festivités organisées par l'administration communale ;

Entendu les explications du collège échevinal en la matière ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité des membres présents

d'abroger l'indemnité des personnes externes assurant le service à l'occasion des réceptions, vins d'honneur et autres festivités communales avec effet au 1^{er} mai 2023.

En séance date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Bous, le 31 mars 2023

le bourgmestre:

le secrétaire: